

**N° 23-02-02**

## **EXTRAIT** **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023.

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	11

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.  
Mme VOLLAND.

**EXCUSÉES** : Mmes DESPINS (pouvoir à Mme VOLLAND), FOURNET (pouvoir à M. MOISAN), JACQUENET (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DELAUAUD.

**OBJET** : Convention  
de superposition  
d'affectations du  
domaine public/  
Dispositif BR + VE

Monsieur le Maire, dans le cadre d'une gestion des relations entre le Département des Yvelines et la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, s'est porté volontaire pour bénéficier du projet pilote « BR+VE » concernant le déploiement sur les communes rurales des Yvelines de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'ombrières photovoltaïques et de véhicules électriques en autopartage selon les conditions de la convention de superposition d'affectations du domaine public transmise au préalable et annexée à la présente délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de superposition d'affectations du domaine public, et plus généralement tous documents afférents à celle-ci, pour la mise en œuvre du dispositif pilote.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délais de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
En Mairie, le 2 février 2023.

Le Maire,  
Bernard MOISAN

